

DISPONIBILITÉ | RÉACTIVITÉ | PERTINENCE

QUELS AVANTAGES

POUR LE MÉDECIN PRESCRIPTEUR
ET SON PATIENT ?



Coordination des soins
Ville/Hôpital et **astreinte
médico-soignante
assurée 24h/24, 7j/7.**



**100% des soins sont
pris en charge** par
l'assurance maladie et
la complémentaire santé.



Alternative ou relais
de la rééducation
en établissements
hospitaliers.



**5 actes de rééducation
minimum par semaine**
avec 2 professionnels
rééducateurs différents
pour une prise en charge
pluridisciplinaire.



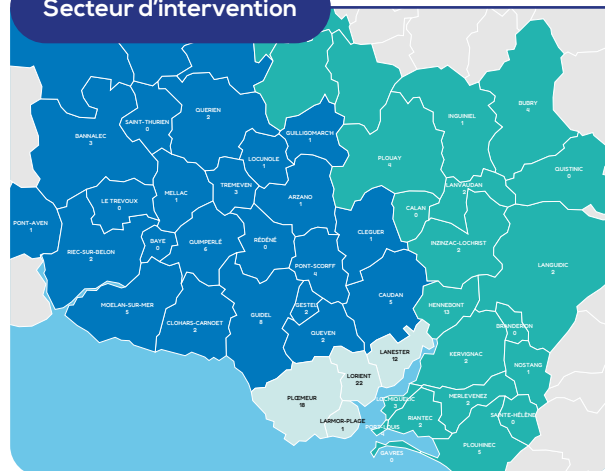
Rééducation
et réadaptation
du patient **dans
son environnement.**

DÉCOUVREZ L'HAD

Scannez
le QR Code !



Secteur d'intervention



Adresse **DU SIÈGE** :
**6, rue Gabriel
56100 Lorient**

Pais Chiche Design



02 97 21 07 27



02 97 211 201



had@had-orient.fr
had@had-orient.mssante.fr

www.had-orient.fr



HAD

HÔPITAL À DOMICILE
DE L'AVEN À ÉTEL

HAD-R

À DOMICILE

Hospitalisation À Domicile de Rééducation



QU'EST CE QUE L'HAD-R ?

Une équipe de professionnels spécialisés dans la rééducation et la réadaptation du patient dans son environnement :

- ✓ 2 kinésithérapeutes
- ✓ 2 ergothérapeutes
- ✓ 1 orthophoniste
- ✓ 1 neuropsychologue
- ✓ 3 IDE coordinatrices
- ✓ 2 médecins de MPR

Possibilité ponctuelle d'intervention de travailleurs sociaux et de diététiciennes.

DANS QUELLES SITUATIONS NOUS SOLLICITER ?

- ✓ En alternative ou en relais de la rééducation en établissements hospitaliers
- ✓ Un retour à domicile après survenue d'un handicap pour continuer la rééducation dans le quotidien
- ✓ Sur aggravation ou besoin d'une intensification de la rééducation dans un contexte de handicap physique et/ou cognitif avec impact sur la vie quotidienne, l'entourage, un environnement inadapté, ...

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

- ✓ Un professionnel de santé en coordination avec le médecin traitant du patient
- ✓ Le service de soins qui vous en prend charge si vous êtes hospitalisé
- ✓ Votre médecin traitant



LE PARCOURS

1 AVANT votre séjour

- ✓ Évaluation en établissement de santé ou à domicile
- ✓ Formulation d'objectifs concrets, fonctionnels, motivants pour vous et atteignables
- ✓ Durée de séjour à déterminer en fonction de ces objectifs



2 PENDANT votre séjour

- ✓ Une astreinte médicale et paramédicale 24h/24 et 7j/7
- ✓ Un planning vous est établi à la semaine avec 5 séances / semaine minimum
- ✓ Au moins 2 professionnels de rééducation différents
- ✓ En lien avec les libéraux qui interviennent déjà à domicile (IDEL, auxiliaires de vie, kinés, orthophonistes,...)
- ✓ Réunion de synthèse au domicile avec le médecin et l'ensemble des rééducateurs vous prenant en charge
- ✓ Réévaluation à cette occasion des objectifs et la durée du séjour



3 APRÈS votre sortie

- ✓ Relais avec les médecins vous prenant en charge et votre médecin traitant, les paramédicaux (kiné, IDEL, orthophoniste)



Nous collaborons principalement avec :

- Le Centre de Kerpape
- Le GHBS
- Les prestataires de matériel du territoire
- Les libéraux du territoire